

# TROPHÉE FRÉDÉRIC BLANCHARD-DIGNAC

Golf Bordelais – 06 et 07 septembre 2025

Email : [secretariat@golf-bordelais.fr](mailto:secretariat@golf-bordelais.fr) - Tél : 05 56 28 56 04 – [www.golf-bordelais.fr](http://www.golf-bordelais.fr)

## RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.  
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

### I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers**, répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf **et s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 40€** ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue. Et le joueur doit être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs. Être à jour de ses droits d'engagement à toutes les compétitions fédérales antérieures.

**Tous les joueurs licenciés en France** devront être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

**Pour les joueurs étrangers** non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

**Epreuve non-fumeur** : voir Vademecum 2025 § 1.2-2 (5).

### II. FORMULE DE JEU

**Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement en brut sur l'addition des 2 tours.** Les joueurs seront répartis en 2 séries :

- **1 Série Messieurs** : (Catégorie 6 en 2024) comprenant 87 joueurs au maximum d'**index ≤ à 8.4**
- **1 Série Dames** : (Catégorie 9 en 2024) comprenant 33 joueuses au minimum d'**index ≤ à 11.4**

**Champ des joueurs** : Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et 1500 premières du WAGR pour les dames, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué ci-dessus, ceci à la date de clôture des inscriptions. Si le quota dames n'est pas utilisé à la clôture des inscriptions, les places libres peuvent être reversées dans le champ des Messieurs et inversement. En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle.

Il sera réservé 10% du champ de joueurs (soit 9 messieurs et 3 dames) aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ou par leur index. Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16 titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

**Wild Cards** : La Ligue Nouvelle-Aquitaine dispose de **12 wild-cards** (incluses dans les 120 participants) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. La Ligue pourra céder tout ou partie de ces WC au Club organisateur. La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'utiliser directement 3 de ces wilds cards pour des joueurs qu'elle aura désignés.

**L'ordre du mérite et l'index** pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions le vendredi 22 Août 2025. Les joueurs non licenciés en France devront fournir une attestation d'index pour la même date.

**Classement** : En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés devront partir en play-off trou par trou.

**NB** : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

**Les départs** : Pour le 1<sup>er</sup> tour, ils se feront par blocs selon les recommandations du Vademecum 2025 §1.4.4.b/5. Pour le T2 à l'inverse des résultats du premier jour, Dames et Messieurs séparément.

Les départs seront disponibles sur le site de l'association au plus tôt 48h avant l'épreuve et au plus tard à midi la veille du premier tour.

### III. ENGAGEMENT

Inscription et règlement par courrier ou en ligne, sur la page :

<https://www.payasso.fr/golf-bordelais/ins-grand-prix>

**Avant le vendredi 22 août 2025 à minuit** (aucun engagement par téléphone ne sera pris en considération). Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Ces derniers devront répondre aux critères établis dans le-dit règlement.

**Les listes des inscrits et d'attente** seront consultables sur le site du golf au plus tard le mardi 26 août 2025.

**La journée d'entraînement** gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le vendredi 05 septembre 2025 sur réservation.

### IV. DROITS D'INSCRIPTIONS

	EXTERIEURS	MEMBRES
<input type="checkbox"/> Adultes	90 €	50 €
<input type="checkbox"/> Jeunes de 19 à 24 ans (nés entre 2001 et 2006)	65 €	30 €
<input type="checkbox"/> Jeunes de 18 ans et moins (nés en 2007 ou après)	50 €	20 €

**Tout joueur déclarant forfait après le vendredi 22 août 2025 à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.**

### V. REGLEMENT GENERAL

#### V-1 Tenue Vestimentaire

Les joueurs et joueuses se doivent d'avoir un comportement correct et de respecter l'étiquette. A ce titre les blue-jeans, les tee-shirts, les débardeurs ou les shorts trop courts sont interdits conformément au dress-code du Golf Bordelais.

**Attention :** *le port des chaussures à clous est interdit pour les cadets*, et pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur.

#### V-2 Contrôle Antidopage

Chaque participant peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné par l'AFLD. (Lire Vademecum § 4.1).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôles et susceptible de donner lieu, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

### VI. REMISE DES PRIX

Les 3 premiers en brut dans chaque série seront récompensés.

### VII. COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

## VIII. TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

### Bulletin d'inscription Grand-Prix du Golf Bordelais les 06 et 07 Septembre 2025

(à retourner avec le règlement)

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

N° LICENCE :

INDEX :

CLUB :

TEL :

MAIL :

#### ADULTES

50 € Membres

90 € Non-Membres

#### JEUNES 19 à 24 ANS ( nés entre 2001 et 2006)

30 € Membres

65 € Non-Membres

#### JEUNES 18 ans et moins ( nés 2007 et après)

20 € Membres

50 € Non-Membres